

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'Aunay-sous-Auneau**SÉANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quinze juin à 19h10, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin afin de respecter les consignes des distanciations physiques dans le cadre de la crise sanitaire. La Préfecture a été informée par courrier de cette disposition.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

Secrétaire de séance : Mme Frédérique SEVESTRE

Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOUKOWSKY, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaëli BEYE

Absents excusés : Mme Evelyne GENECHUE
Mme Olivia DEVOS (Pouvoir à M. René BONNET)
Mme Fanny LE GALLO
M. Julien PICHOT
Mme Julie DE FRANQUEVILLE (Pouvoir à Mme Frédérique SEVESTRE)

Date de la convocation

11/06/2022

Date d'affichage

11/06/2022

Objet de la Délibération :**ÉCONOMIES D'ÉNERGIE SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Délibération n° 2022_53

Le Conseil Municipal s'est réuni en commission élargie le 9 juin 2022 pour étudier les différentes pistes d'économies de l'énergie électrique pour l'éclairage public.

Il est rappelé qu'il y a quelques années, comme dans beaucoup de communes, les lampes au sodium ont remplacé les lampes à vapeur de mercure.

Actuellement, il est conseillé aux communes d'opter pour des lampes à LED dont la consommation est plus économique.

Energie d'Eure et Loir a présenté plusieurs pistes.

Dans l'immédiat, les élus de la commission proposent de couper l'éclairage public la nuit entre 23h et 5h, sauf dans le centre bourg (secteur mairie, écoles, foyer). Une économie de l'ordre de 10 000 € annuel est envisageable avec cette disposition. Un chiffrage sera demandé à Territoire d'Energie pour le remplacement des lampes au sodium par des lampes LED dans ce secteur. Une adaptation technique des armoires pour un montant de 1 000 € est nécessaire.

L'investissement communal pour le remplacement de toutes les lampes au sodium par des LED serait évalué à environ à 100 000 € pour toute la commune. Cet investissement permettrait de passer d'une consommation annuelle de l'ordre de 128 000 Kwh à environ 28 000 Kwh selon l'étude d'Energie d'Eure et Loir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

Considérant l'intérêt de réaliser des économies sur le budget énergie électrique :

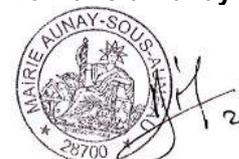
- Décide de couper l'éclairage public la nuit entre 23h et 5h, sauf dans le centre bourg (secteur mairie, écoles, foyer).
- Autorise la dépense relative à l'adaptation des armoires techniques.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre l'arrêté réglementaire permettant l'entrée en vigueur de ces dispositions.
- Dit que toutes les dispositions seront prises pour informer au mieux les administrés de cette décision.
- Sollicite Energie d'Eure et Loir pour chiffrer l'installation d'un éclairage LED dans le secteur de la mairie.
- Dit qu'un programme pluriannuel sera défini afin que la commune ne dispose à terme que des lampes LED plus économiques sur tout le territoire.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- L'envoi en Préfecture le : 22/06/2022
- L'affichage en Mairie le : 22/06/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 22/06/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire d'Aunay-sous-Auneau**



Robert DARIEN